

humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en remerciement du gracieux discours qu'il lui a plu de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable M. Lewis, il est

*Ordonné*: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée jusqu'à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (A) intitulé: "Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation de mariage", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et"

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la deuxième lecture du Bill (B) intitulé: "Loi modifiant certaines provisions du Code criminel relativement à la possession d'armes", il est

*Ordonné*: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.